



République Française
Département de Maine et Loire
Arrondissement de Segré-En-Anjou-Bleu
Commune Erdre-En-Anjou

Arrêté n°2025/216
Arrêté portant sur l'aménagement de plusieurs zones 30
Commune déléguée de Vern d'Anjou

Madame la Maire d'Erdre-en-Anjou ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2213-1 et L 2213-6 ;

VU le Code de la Route ;

VU le Code de la Voirie Routière ;

VU la délégation de fonction donnée par Madame la Maire d'ERDRE-EN-ANJOU à Monsieur Dominique MENARD, Maire délégué, suivant arrêté n° 2021/54 du 17 avril 2021 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre toutes mesures propres à renforcer la sécurité des usagers de la voie publique ;

CONSIDERANT que l'instauration d'une « zone 30 » permettra de renforcer la sécurité

CONSIDERANT l'avis de la CCVHA réputé favorable ;

ARRETE

Article 1 : A partir du 02 octobre 2025, le périmètre délimité par les rues suivantes est classé en « ZONE 30 ». Toutes les entrées et sorties de zone 30 seront signalisées par la pose de panneaux de type B30 et B51 ainsi que par une signalisation horizontale (marquage au sol)

Instauration de plusieurs « ZONE 30 » :

- **Rue Pierre et Marie Curie, Vern d'Anjou**
- **Rue Blaise Pascal, Vern d'Anjou**
- **Rue Denis Papin, Vern d'Anjou**
- **Rue Galiléo Galilée, Vern d'Anjou**
- **Rue Ambroise Pare, Vern d'Anjou**
- **Rue des oiseaux, Vern d'Anjou**
- **Rue des Flandres Dunkerque, Vern d'Anjou**
- **Rue Tatsfield, Vern d'Anjou**
- **Rue du Clos Fleuri, Vern d'Anjou**

Article 2 : Tout véhicule devra respecter la limitation de vitesse de 30 km/h. Ces dispositions seront applicables dès la mise en place de la signalisation réglementaire et les infractions seront constatées et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur.

Article 3 : Monsieur le Directeur des Services Techniques d'Erdre-en-Anjou, l'entreprise LSP, Monsieur le Directeur des Services Techniques de la Communauté de communes des Vallées du Haut Anjou, le commandant de gendarmerie de la brigade du Lion d'Angers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Erdre-en-Anjou, le 25 septembre 2025
Monsieur le Maire délégué de Vern d'Anjou ;
Dominique MENARD



